

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

membre de la commission topographique du canton de Vaud, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Burnier décédé.

— M. Edouard Henny, 1^{er} lieutenant, adjoint au commissariat des guerres cantonal, vient d'être promu au grade de capitaine à l'état-major cantonal.

FRANCE. — Dans le but de faciliter le recrutement si important des cadres de sous-officiers, le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant par les inspecteurs généraux ne compteront plus désormais dans la limite du tiers de l'effectif normal des sous-officiers que la loi du 22 juin 1878 sur le rengagement a fixé comme maximum du nombre de sous-officiers devant servir dans chaque corps à titre de rengagés. Cette mesure permettra d'élargir, dans une proportion rationnelle et conforme aux intérêts du service, les limites dans lesquelles les conseils de régiment peuvent autoriser les rengagements. Elle aura pour résultat de conserver à l'armée tous les sous-officiers appelés à faire leur carrière avec le grade d'officier, sans les soumettre à des dispositions restrictives qui, dans l'esprit de la loi, ne peuvent les concerner. Il reste entendu toutefois qu'elle n'aura pas pour effet d'augmenter la proportion des rengagements à recevoir dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, proportion fixée chaque année en raison des prévisions budgétaires et qui ne peut jamais être dépassée. (*L'Ar. franç.*)

— Le ministre de la guerre, qui avait dernièrement autorisé, pour les soldats, l'achat de mouchoirs d'un nouveau modèle sur lesquels est imprimée la carte de France et de nos principales colonies, vient d'étendre cette autorisation à d'autres mouchoirs, dits d'instruction, sur lesquels sont reproduites toutes les principales indications relatives à l'armement, à l'équipement, au harnachement, aux exercices des troupes à pied et à cheval, etc... Les mouchoirs de cette espèce sont, du reste, en usage depuis quelque temps dans l'armée espagnole, qui en avait fait copier le modèle à l'Exposition universelle. (*Id.*)

ITALIE. — De grandes manœuvres auront lieu cette année en Italie. Elles commenceront le 28 août et finiront le 11 septembre. Celles du 1^{er} corps d'armée seront exécutées près de Milan; celles des 2^e et 3^e corps d'armée entre Rome et Naples. Il y aura, en outre, un grand rassemblement de cavalerie en Vénétie: il comprendra toute une division de cette arme, ce qui ne s'était pas encore vu jusqu'ici. Les opérations de cette division s'effectueront, à partir du 15 août, entre Vérone et le Tagliamento: elles seront poussées jusqu'à Udine, où elles seront terminées le 10 septembre.

Le gouvernement français enverra une mission militaire aux manœuvres de chacun de ces corps d'armée, ainsi qu'à celle de la division de cavalerie.

Une mission française ira également suivre les manœuvres de la première division de l'armée suisse, qui seront fort intéressantes et qui consisteront surtout en simulacre de défense et d'attaque de positions retranchées. (*Id.*)

AUTRICHE-HONGRIE. — Le 18 juillet au camp de Bruck on a tiré pour la première fois, en présence de l'empereur, à une distance de 2,050 pas avec le fusil ordinaire de l'armée à cartouche renforcée. Le but, une série de cibles, était à peine visible. Néanmoins 10 1/2 % des coups ont porté. L'empereur qui a visité les cibles et compté lui-même les coups qui avaient porté, a exprimé aux inspecteurs et aux élèves de l'école militaire de tir sa pleine et entière satisfaction au sujet du résultat de ce tir à longue distance.

A VENDRE

Un bon cheval d'officier, à deux mains, manteau noir, taille moyenne, 9 ans; prix modéré. S'adresser au bureau de la *Revue militaire suisse*, qui indiquera.